



frais de notaire lors d'un achat immobilier

Par **jeanlutier**, le **22/07/2011** à **14:28**

Bonjour,

Réfléchissant à l'investissement des biens immobiliers, je souhaitais savoir quels étaient les frais de notaire lors de ces opérations?

Je précise qu'il s'agit d'un investissement en immobilier neuf, peut-être que cela change quelque chose.

Merci de vos réponses.

Par **mouleamoulte**, le **29/07/2011** à **14:24**

Bonjour,

Les frais de notaire représente environ 2,5%-3% lors d'un achat en immobilier neuf. Notez que ces frais sont de l'ordre de 7%-8,5% dans l'ancien.

En espérant avoir répondu à votre question, vous pouvez consultez <http://www.loi-scellier-lyon.com/> pour plus d'info.

Par **jeanlutier**, le **03/08/2011** à **14:32**

Merci pour cette réponse!!!

Par **hotball**, le **14/09/2011** à **10:58**

Attention, les 2.5 % ou 3.5 % de frais sont pour un achat auprès d'un promoteur dans le cadre d'un achat en VEFA. Un site qui vous permettra peut être de faire diminuer les frais dit de notaire avec des petites astuces qui sont tout à fait légal.

<http://734936e2.seriousdeals.net>